

RÉSUMÉ

Gestion scolaire et habilitation des communautés minoritaires de langue officielle au Canada

Étude par : Martin Normand

Dans cette étude, Martin Normand s'interroge sur la façon dont la participation à la gestion scolaire qui provient de la reconnaissance judiciaire d'un droit constitutionnel à des conseils scolaires a contribué à donner aux communautés minoritaires de langue officielle au Canada la capacité, juridiquement parlant, de prendre des décisions. L'auteur examine comment l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* a constitutionnalisé l'accès à l'éducation dans la langue de la minorité au Canada, ainsi que la façon dont l'interprétation large et généreuse qu'en ont faite les tribunaux a servi à renforcer le contrôle des minorités linguistiques sur la gestion scolaire. L'auteur fait également mention que, malgré leur importance pour les minorités linguistiques, les conseils scolaires font l'objet de peu de travaux dans le domaine de la science politique.

L'auteur de l'étude d'impact s'inspire des travaux sur l'habilitation – c'est-à-dire le fait de rendre une personne ou un groupe juridiquement apte à entreprendre une action ou prendre des décisions – et la complétude institutionnelle – en d'autres mots, le fait d'avoir des institutions qui offrent des services par et pour une même communauté. Il propose que les conseils scolaires, créés principalement suite à l'entrée en vigueur de l'article 23, contribuent à l'habilitation des communautés linguistiques minoritaires puisqu'ils constituent des espaces où ces communautés peuvent prendre leurs propres décisions dans un domaine – l'éducation – qui a une incidence directe sur leur vitalité.

L'auteur aborde son étude par une recension des travaux sur les conseils scolaires en science politique, pour ensuite proposer un cadre d'analyse à partir des travaux sur l'habilitation et la complétude institutionnelle. Il poursuit en développant une recension de la jurisprudence au Canada sur la gestion scolaire, puis en proposant une description et une comparaison des conseils scolaires dans chaque province et territoire du Canada. L'auteur conclut en affirmant qu'il est important et pertinent de poursuivre des études sur les conseils scolaires comme « espaces de pouvoirs ». Il rajoute que des études sur les dynamiques au sein des conseils ainsi que sur les relations entre les conseils eux-mêmes et entre les conseils et les ministres de l'Éducation pourraient servir à mettre en pratique la théorie de l'habilitation dans le contexte des communautés minoritaires de langue officielle au Canada.